



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/116/Corr.1
22 octobre 2009

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

**RAPPORT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA COMMISSION D'EXPERTS
DU RID ET DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORTS
DE MARCHANDISES DANGEREUSES SUR LA SESSION**

tenue à Berne du 8 au 11 septembre 2009 et à Genève du 14 au 18 septembre 2009

Rectificatif

Paragraphe 42

Substituer au texte actuel

42. La proposition de la Finlande pour une mesure transitoire pour l'accréditation des organismes de contrôle n'a pas été adoptée car la procédure d'accréditation conformément à la norme EN ISO/IEC 17020:2004 et au dernier paragraphe du 1.8.6.4 (renuméroté 1.8.6.8, voir annexe I) règle le problème évoqué.